

La Martelière

Publication du Comité d'Intérêt du Village de Raphèle-les-Arles.

Sommaire

- P.2 Rencontre avec l'élu.
- P.3 Rencontre avec Monsieur le Maire
- P.3-4 Urbanisme, le point de situation
- P.5 Contournement autoroutier situation au 26/05/2021
- P.6-7 Rencontre avec M. Alain Giraud, Président de l'ASL Fosse de Servannes
- P.8 Hommage à notre amie Jacqueline Budnik
- P.8 Nos rues..., Honoré Daumier
- P.9 à 12 Chronique d'une fin annoncée: Remacle
- P.13 Nos commerces raphélois
- P.14 Comité des Fêtes de la Jeunesse Raphéloise Fête votive
- P.15 Le Crau Lanta par le CIV
- P.16 Les Olympiades camargaises du 3 juillet
- P.17 Rencontre des manades le 16 juillet
- P.18 Retour sur le Marché aux fleurs
La petite recette de Nicole
- P.19 La boule joyeuse communique
Fit Raphèle By Jul's communique
- P.20 Infos pratiques

QR Code

d'accès au site CIV



www.civraphele.fr

Association Loi 1901
5 Impasse de l'Arlesienne
13280 RAPHELE
civ.raphele.avenir@gmail.com

Ce numéro est distribué à
500 EXEMPLAIRES
Comité de rédaction :
Commission communication
du CIV

Après sept mois d'une tristesse innommable, petit à petit la vie reprend normalement à Raphèle.

Nous nous réjouissons de la réouverture de nos terrasses, de nos lieux de culture et de sport. Dire que ça nous a manqué est un euphémisme! Souhaitons que cette horrible parenthèse dans nos vies ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Cette euphorie ne doit pas nous faire oublier pour autant notre engagement à veiller sur notre village. En effet, victime collatérale successivement du PPRI (*Plan de Prévention des Risques Inondations*) puis du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) notre village a été sacrifié sur l'hôtel du logement.

Ce sont donc cinq lotissements qui sortent de terre en même temps, malgré nos recours gracieux et tous nos efforts pour temporiser, tous ces permis ont été signés par l'ancienne municipalité avant les élections.

Nous n'avons eu de cesse d'alerter sur le « TROP » Trop nombreux, trop grands, trop tôt, trop vite... mais rien n'a pu ralentir la machine infernale. Et nous savons que malheureusement la nouvelle équipe élue ne pourra rien y changer. Nous sommes donc héritiers d'une situation pour le moins compliquée pour notre village.

Les jeux sont faits, on ne peut pas « refaire le match » et tout l'enjeu aujourd'hui est de concentrer notre énergie à limiter tant que faire ce peu les dégâts que vont provoquer autant de constructions d'un coup et d'accompagner au mieux ces réalisations avec tous les aménagements nécessaires qui faisaient déjà cruellement défaut à Raphèle.

Des dégâts sur (entre autre) les réseaux hydrauliques déjà vétustes, sur le système d'évacuation des eaux pluviales qui par manque d'entretien est régulièrement bouché: nous sommes quand même le seul village qui, sans aucun cours d'eau le traversant, se noie systématiquement à chaque pluie; nous devons notre salut aux caisses de la SNCF sous la voie ferrée qui, bien qu'elles ne soient pas prévues à cet effet, jouent un rôle tampon indéniable. Sans elles, les Raphélois auraient les pieds palmés! Encore faut-il les nettoyer régulièrement ce qui est loin d'être le cas...

Des aménagements en termes d'écoles, équipements sportifs, loisirs, santé, enfance mais aussi propreté, sécurité etc...

Le message que fait passer aujourd'hui le CIV est clair. Parce que les décisions prises au coup par coup, dans l'urgence ou pour répondre à des revendications personnelles sont très vite néfastes à la collectivité, nous souhaitons pouvoir anticiper, avoir une vision globale des projets, un schéma directeur, travailler en amont et être force de proposition.

C'est dans ce sens que le CIV travaille depuis toujours, fort de ses connaissances sur l'évolution de Raphèle; il a pour mission de relayer auprès des collectivités territoriales les préoccupations des Raphélois et d'obtenir les aménagements nécessaires à une vie sociale digne. Pour ce faire, il nous faut une légitimité reconnue et donc représenter le plus grand nombre: c'est en adhérant que vous nous aiderez à compter! Tout cet investissement se fait en étroite collaboration avec l'élu du village qui partage nos inquiétudes et qui défend farouchement les intérêts de Raphèle.

Vous trouverez ci-après un résumé du travail de la commission urbanisme qui entre plus en détail sur tous ces points, mais aussi celui de la commission animation qui nous a offert un superbe marché aux fleurs. Ainsi qu'un excellent travail de la commission communication à qui on doit la préparation des différents articles et la mise en page de cette 112^{ème} Martelière.

Bonne lecture, restons prudents, prenez bien soin de vous.

Christine Moschini

Lors de nos rencontres, nous avons interrogé Monsieur Gérard Quaix sur vos préoccupations.

Voici ses réponses:

CIV Ecole A. Daudet : nous avons à nouveau insisté sur l'extrême danger de la sortie de cette école, un miracle se produit chaque jour à ce niveau. D'autant que, vous le lirez plus bas, on nous annonce encore plus de flux à ce carrefour.

GQ : il n'y aura pas de solution miracle tant que nous ne pourrons pas récupérer le stade; pour ce faire il faut avancer sur le projet de la Cabro d'or et ainsi pouvoir le transférer. A ce sujet une première réunion de travail sera organisée dès la semaine prochaine. (16/06/2021)

CIV : Pouvons-nous attendre jusque-là ??

CIV : Déchetterie : c'est la grogne du moment, vous avez été nombreux à vous plaindre, nous lui en avons fait part.

GQ : Sa réponse dans le compte rendu urbanisme.

CIV : Ecole L. Pergaud : Les trottoirs et les pins coupables de leur détérioration .

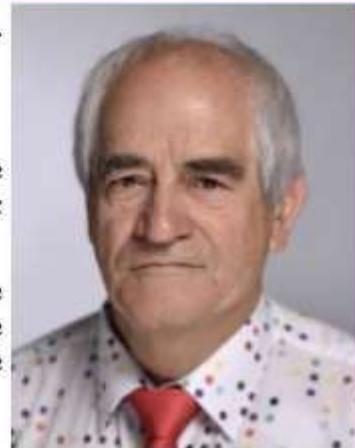
GQ : Deux ou trois pins devraient pouvoir être arrachés pour permettre la réfection du trottoir devant l'école, les autres on prévoit d'ôter le bitume aux pieds et de les végétaliser pour éviter une récurrence. L'entrée de l'école devrait être prête à la rentrée.

CIV : traversée du village : ne peut-on pas installer un panneau lumineux ludique indiquant la vitesse à laquelle on roule pour inciter à « lever le pied » ?

GQ : pourquoi pas ? Peut-être plus judicieux sur la route de Fontvieille à l'approche de l'école ?

CIV : les jeux pour enfants ont été installés sur le square Ange Lanfranchi; cependant, sans clôture, cette aire de jeux est dangereuse puisqu'en bordure de route. Un ballon qui s'échappe et c'est le drame.

GQ : effectivement cette aire de jeu n'est pas totalement terminée.



LES ANNONCES

Le clocher de l'église a été nettoyé et des protections ont été installées pour éloigner les pigeons, la croix sur le parvis de l'église a été changée.

Il est prévu de buser le fossé sur la route de Bellombre entre les deux entrées du mas en vue d'une portion de piste cyclable.

De la même façon sur la route de Fontvieille, à la sortie du nouveau lotissement, le fossé sera busé et l'éclairage installé. Il y aura un plateau et le ralentisseur existant disparaît.

En terme de sécurité, Monsieur Quaix se félicite de la présence régulière de la gendarmerie dans le village, deux caméras de vidéoprotection seront installées très prochainement. Le dispositif « participation citoyenne » (ou « voisins vigilants » dans le privé) se met en place avec la gendarmerie.

Il nous fait part également de son inquiétude quant aux écoles et à leur inévitable agrandissement très compromis faute de place, seule deux classes pourront être dégagées, une à la maternelle L. Pergaud, l'autre à primaire A. Daudet. Impossible à la maternelle A. Daudet, puisqu'en vendant les appartements de fonction, on s'est interdit toute extension...

La Poste change ses horaires à partir du 03 juin, elle sera fermée le lundi matin.



Rencontre avec Monsieur le Maire d'Arles

Nous avons été reçus le 10 juin en mairie d'Arles par Monsieur le Maire. Nous étions accompagnés de M. Gérard QUAIX.

Nous lui avons fait part de toutes nos inquiétudes en insistant plus précisément sur les sujets brûlants du moment (sortie école A. Daudet, diagnostic réseaux hydrauliques, déchetterie, accès au lotissement Clos de Léonis). Il a pris note de chacune de nos interventions.

Même si M. Quaix l'avait fait avant nous, il nous a semblé important d'appuyer ses propos devant l'urgence de certaines décisions ou réalisations.

Pour certaines de ces problématiques, Monsieur le Maire est très au fait car malheureusement elles ne sont pas une exclusivité raphéloise. Il nous a assurés que tout est mis en œuvre depuis des mois pour pouvoir apporter des améliorations au niveau du service public. Il faut encore un peu de patience avant de voir les effets de leur gestion. Notre message a été de dire que, malheureusement, on ne pouvait plus revenir en arrière à Raphaël, et, que maintenant l'urgence était de doter notre village de tout ce dont il a besoin pour absorber cinq nouveaux lotissements.

A ce sujet nous lui avons demandé des précisions quant à l'attribution de la taxe d'aménagement majorée qui était censée revenir à Raphaël. Il nous a clairement répondu que les impôts des administrés d'une commune vont à la commune (donc ARLES), mais qu'il nous assurait qu'elle serait prioritairement investie à Raphaël et que c'est seulement s'il y avait un reliquat qu'il irait dans le pot commun: nous avons anticipé en lui disant qu'il n'y en aurait pas!

Même si ce discours n'est pas écrit, il nous a rassurés quant à ses intentions.

Nous avons également évoqué une crainte au sujet du manque de médecins sur les deux villages Raphaël et Moulès dans un futur plus ou moins proche. Nous lui avons demandé s'il n'existait pas des dispositifs attractifs pour de jeunes médecins. Très à l'écoute car très sensible à ce sujet, il nous a dit qu'il y avait des solutions, comme par exemple une maison de santé pour regrouper plusieurs médecins et corps médicaux avec parfois la gratuité de la location du local.

Il y a donc des pistes à explorer, il faut y travailler.

URBANISME Le point de la situation

Nous faisons suite à notre article de la Martelière N° 111 pour vous informer de nos avancées sur les différents points évoqués.

A l'écriture de cet article au « clos de Bellombre 1 » les demandes de permis de construire des futurs propriétaires remplacent le ballet des engins; par ailleurs tous les autres lotissements sont en chantier.

Nous venons de rencontrer les Adjointes au Maire d'Arles (Mme S. ASPORD déléguée urbanisme et Mr G. QUAIX Raphaël) accompagnés de responsables de différents services techniques (Mr M. BOUKOULLA hydrauliques et voiries, Mr E. LUBRANO urbanisme, Mme L. CAUSSE mairie Raphaël).

Il en ressort :

Sur les problématiques réseaux (assainissement, eaux et eaux pluviales) :

La synthèse que nous avons fait parvenir de l'analyse des points noirs réseaux (assainissement, eaux) a été communiquée à Mr Lorenzati (ACCM eau) qui convient de cet état des lieux; une réunion devrait suivre pour planifier des travaux en fonction du degré d'urgence, sachant qu'aucun budget n'a été prévu à ce jour...

Pour l'évacuation des eaux pluviales et eaux d'arrosage dans les zones basses du sud du village, Mme Aspord, qui doit rencontrer la SNCF pour d'autres questions, abordera le sujet (propreté des zones tampons et collecteurs évacuation); par ailleurs la mise en propreté des fossés incombant à la mairie devrait être effectuée.

Sur les suivis des travaux des différents lotissements :

Nous observons que malgré le travail effectué en amont par les services techniques lors de l'étude des permis de lotir, des ajustements ont été nécessaires lors de la réalisation des travaux. Saluons l'implication de l' élu du village, des responsables et technicien(ne)s mairie, du représentant ASA (association des fossés d'arrosage) qui ont permis ces modifications.

URBANISME Le point de la situation (suite)

Nous essayons dans la mesure du possible d'intervenir auprès des maîtres d'œuvre, d'ouvrage afin de répondre aux interrogations ou doléances des riverains, en émettant des réserves sur certains choix et leurs conséquences futures ; ils n'ont pas tous la même écoute !

Lors de la réunion, nous avons fait part de nos observations sur les différents chantiers et quelques interrogations subsistent :

Le clos de Bellombre 1 : en accord avec le lotisseur des modifications ont été effectuées pour faire évoluer positivement le projet, reste à finaliser les derniers détails.

Villebois/Cartier : maintien de fossés apparents ; ce choix de process d'irrigation est source de contraintes futures (entretiens, risques potentiels de débordement, fiabilité). Nous avons tenté d'interpeller le lotisseur sur ces problématiques mais nous n'avons pas eu l'écoute escomptée. Les futurs propriétaires apprécieront !

Leonis : le statut juridique du lotissement (privé) laisse présager l'entière responsabilité des futurs propriétaires. D'où l'importance de travaux effectués dans les règles de l'art. Est-ce toujours le cas ? Difficile à dire, le chantier nous est interdit.

L'accès de ce lotissement est prévu en sens unique par la RD453 (route des platanes) et en double sens sur la rue Fromental dans le lotissement « les Prairies ». Il y aura donc un flux supplémentaire de véhicules qui arrivera directement devant l'école A. Daudet. **Cette option n'est pas recevable** pour le CIV qui ne cesse d'alerter sur les immenses dangers déjà existant autour de cette école.

Nous proposons donc un aménagement sur la RD453 qui permettrait de mutualiser et de sécuriser les entrées et sorties du Clos Léonis, du Clos des Paluniers et du centre commerciale UTILE. Pour ce faire il faut avoir une vue globale de la problématique et la volonté de trouver une solution réfléchie dans l'intérêt de tous.

Le clos des Paluns : il faudra veiller à maîtriser parfaitement les évacuations d'eaux pluviales et arrosage en amont, vide sanitaire conséquent pour les futures habitations, environnement.

Sur la vie du village :

Des travaux ont été effectués sur l'église (remise en propreté du clocher puis pose protections contre les pigeons, remplacement de la croix).

Etudes en cours sur la liaison sortie Villebois et Vert Pré 1, mise en place d'un cheminement doux sur une partie de la route de Bellombre.

Projet en cours : création d'une zone artisanale, le projet « le clos de Bellombre 2 » n'est pas finalisé : il y a par ailleurs quelques projets de constructions individuelles.

Face aux trop nombreuses interrogations encore restantes, une nouvelle réunion sera rapidement programmée après que l'élue à l'urbanisme, Mme S. Aspod, soit venue sur place pour mieux visualiser les problématiques que nous soulevons.

Nous invitons les « futurs » acheteurs à venir voir sur place l'avancement des travaux sur les chantiers. Ils pourront ainsi visualiser plus facilement leur futur environnement.

Par ailleurs vous nous avez interpellés à de nombreuses reprises sur la propreté du hameau, sur la prolifération d'herbes sur les trottoirs et les espaces publics qui accentue l'impression d'un village négligé, impression qui, il est vrai, n'est pas une exclusivité raphéloise. Ces mauvaises herbes qui ne sont pas facile à maîtriser nécessiteraient un entretien régulier.

De nombreux retours ont été également faits sur l'état lamentable de la déchetterie. Après une embellie de quelques semaines qui a presque surpris tout le monde, l'habituel est revenu au galop dépassant tout ce qu'on pouvait imaginer ! Interpellé à de nombreuses reprises, M. G. Quaix nous précise qu'aujourd'hui il ne reste que deux déchetteries pour la commune d'Arles et qu'elles ne sont donc plus du tout adaptées à la demande. Dans un premier temps, un budget a été voté pour la déchetterie de Trinquetaille ; pour celle de Raphèle, il faudra attendre... Cependant suite à ses incessantes interventions avec les services concernés (ACCM), une démarche d'optimisation de la gestion (benches, personnels) est en cours. Une meilleure organisation devrait un peu améliorer les choses, affaire à suivre. Une troisième déchetterie est prévue en zone nord.

D'autres préoccupations vous conduisent à nous interpeller régulièrement comme l'état des fossés et des ponts sur la RD453 totalement bouchés par manque d'entretien ou par un entretien à minima. Cet axe déjà reconnu particulièrement accidentogène l'est encore plus en cas de pluie puisqu'instantanément inondé.

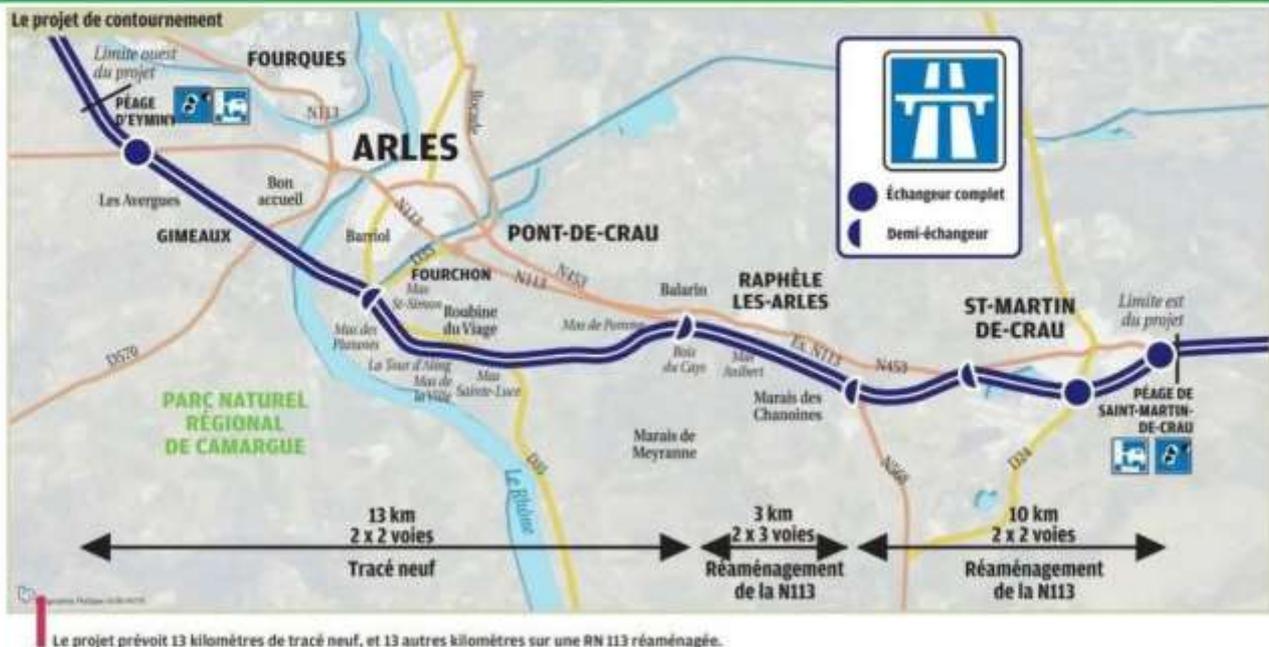
La sortie devant l'école A. Daudet qui reste un des problèmes majeurs en terme de sécurité à Raphèle !

Les équipements (enfants, sport, école) font cruellement défaut à Raphèle et ce depuis longtemps. A l'initiative de M. G. Quaix nous participerons prochainement à un groupe de travail qui aura pour but de proposer les futurs aménagements du stade de la Cabro d'Or. ENFIN, dirons-nous !!

Nous continuerons à faire remonter très régulièrement toutes ces doléances aux interlocuteurs concernés et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution des dossiers.

La commission urbanisme

Contournement autoroutier d'Arles Situation au 26 Mai 2021



Le comité des élus, réuni le 26 mai sous la présidence de la sous-préfète d'Arles, a validé le tracé du futur contournement d'Arles. Après avoir pris acte des résultats de la consultation publique largement favorable à la réalisation du contournement, le comité a validé à l'intérieur du fuseau Sud-Vigueirat le tracé nord, le plus près de la ville. L'enquête publique devrait se dérouler fin 2022-début 2023.

Collectif Arles 2028

CIQ de Pont de Crau, Roquette, Trinquette, Tête de Camargue et CIV Raphèle Avenir.

Associations : Amis du Vieil Arles, Cité du relogement, Sud Semestres-plan du Bourg, Tous pour le contournement autoroutier d'Arles maintenant !

La plupart des CIQ/CIV et des associations pour la revitalisation de l'agglomération, pour la sécurité routière et pour la défense du patrimoine se sont regroupées en collectif pour obtenir la réalisation du contournement d'Arles et permettre un projet de requalification de la voie rapide actuelle en boulevard urbain : Arles 2028 (date à laquelle est prévue sa mise en service)

Il se fera ainsi l'écho d'une majorité silencieuse qui, impatiente de voir enfin ce chaînon manquant libérer leur ville, n'en n'est pas moins découragée après 25 ans d'enquêtes, d'études, de débats et de report. Elle en est à se demander si cette portion d'autoroute n'est pas l'incarnation au XXI siècle du célèbre personnage de A. Daudet : « l'Alésienne ».

D'autant que la communication en faveur du contournement de la part des élus est pour le moins frileuse au moment où elle devrait être forte et sans appel puisque validée par l'état. Silencieuse certes, mais très largement majoritaire; il est donc temps de faire entendre sa voix.

Le collectif a déjà à son actif plusieurs actions auprès des autorités compétentes pour faire avancer ce processus et veiller à ce que le calendrier annoncé soit respecté. Au-delà du contournement, le projet urbain qui pourra enfin voir le jour est tout aussi important: Arles, sans cette balafre qui la scinde en deux, sera une autre ville où tout est envisageable; de quoi faire rêver les arlésiens.

Au moment où l'on s'apprête à fêter le quarantième anniversaire du classement de huit monuments d'Arles au patrimoine mondial de l'Unesco, il n'est pas concevable de prendre le moindre retard qui pourrait mettre en péril ces classements, le cahier des charges de ces distinctions étant très strict. Pour toutes ces raisons, la création de ce collectif est apparue comme une évidence.

Plus d'informations à venir sur sa page Facebook : [@pourlecontournement](https://www.facebook.com/pourlecontournement)

Rencontre avec M. Alain Giraud, Président de l'ASL Fosse de Servannes



Le CIV a rencontré dernièrement monsieur Alain GIRAUD, Président de l'Association Syndicale Libre Fosse de Servannes (ASL Fosse de Servannes).

Nous lui avons posé des questions sur les besoins en arrosage du secteur de Raphèle, en particulier avec les nouveaux lotissements.

CIV: Monsieur Giraud, vous êtes une figure bien connu de Raphèle. Pourriez-vous en dire plus sur vous et sur la raison d'être de l'ASL.

Alain Giraud: J'ai 69 ans et j'ai été élu président de l'ASL le 31 Décembre 2019. Originaire des Alpes je suis raphélois depuis 1973. En ce qui concerne l'ASL, l'association a été créée dans les années 1930. La raison d'être de l'association est d'assurer la distribution d'eau d'arrosage à partir du canal de Craponne jusqu'à l'arrivée de chaque parcelle. C'est à ce titre que nous intervenons dans les projets des nouveaux lotissements.

CIV : Quelle est l'utilité de l'arrosage dans les lotissements

Alain Giraud: Tout d'abord, je dois préciser que nous avons une chance extraordinaire de vivre dans une région où le taux d'ensoleillement est très élevé; cependant nous avons une réserve d'eau dans la nappe phréatique qui alimente environ 280 000

personnes toute l'année. Nous ne connaissons quasiment pas de situation de sécheresse. L'irrigation de la Provence a commencé au XVI siècle avec le canal d'Adam de Craponne, qui a dévié l'eau de la Durance vers la plaine de Crau. Par la suite, la création du barrage de Serre Ponçon au milieu du XX siècle a permis une sécurité d'alimentation en eau durant toute la période estivale.

Des études ont montré que cette nappe phréatique était alimentée à 65 % par l'eau d'irrigation des prairies du bassin. Ainsi l'arrosage des parcelles de foin de Crau apporte d'une part la possibilité de culture dans une région sèche, mais surtout maintient un niveau de nappe phréatique confortable pour tous et permet l'alimentation en eau potable.

Notre environnement change tous les jours, nous avons bien conscience que nous devons minimiser les impacts négatifs sur l'avenir, il est donc important de conserver ce qui apporte une spécificité à notre région.

Cependant il est nécessaire de créer de nouvelles habitations pour loger notre population, c'est la raison pour laquelle 5 nouveaux lotissements sont en construction sur le hameau de Raphèle.

Les lotissements prennent la place d'anciennes prairies qui étaient arrosées jusqu'alors. Nous pouvons imaginer que cela est négligeable et qu'il est normal de supprimer ces zones arrosables; mais le bilan hydraulique de la nappe souterraine de Crau entre 2013 et 2018 montre la nécessité de maintenir l'apport en eau provenant de l'arrosage des prairies, le reste étant fourni par la pluie et les arrivées souterraines. L'état des connaissances actuelles montre que les sorties en eau sont sensiblement équivalentes aux entrées; ce qui signifie que nous devons prendre soin de ne pas rompre cet équilibre en diminuant l'entrée principale.

Sans reconduction du système d'arrosage, les futures zones construites n'alimenteront plus la nappe phréatique, mais une partie sera toujours arrosée par de nouveaux forages ou un prélèvement supplémentaire sur le réseau eau potable. C'est la double peine pour notre nappe, moins d'alimentation en eau et des soutirages supplémentaires !!

Il ne faut pas être trop pessimiste car il reste encore de grandes superficies agricoles qui approvisionnent le sous sol, mais nous devons éviter une sous alimentation de notre réserve en eau. Le programme de construction doit être poursuivi sans nuire à notre environnement.

CIV: Nous comprenons bien l'intérêt de maintenir l'approvisionnement de la nappe phréatique, mais pourquoi ne pas redistribuer cette quantité d'eau à des zones agricoles non arrosées actuellement ?

Alain Giraud: Dans notre pays le droit d'eau est attaché à la terre, ce qui signifie que les futurs acquéreurs de parcelles dans les lotissements devront payer une contribution pour l'adduction d'eau. Il est donc normal de leur donner la possibilité d'utiliser l'eau du canal de Craponne. On peut être en désaccord avec les règles actuelles mais nous devons les respecter.



Rencontre avec Alain Giraud, Président de l'ASL Fosse de Servannes (suite)

CIV: Le principe de fonctionnement de l'arrosage dans les zones agricoles est-il transposable dans de petites parcelles ?

Alain Giraud: Dans les prairies l'arrosage est gravitaire, il y a un fossé sur la partie haute de chacune. Il est alimenté en eau durant environ 3h par hectare tous les 10 jours. Par débordement l'eau irrigue la prairie en s'écoulant vers le bas de la parcelle. Ce cycle est perpétuel et commence début mars pour se terminer en octobre.

Dans les lotissements où les parcelles sont beaucoup plus petites (entre 300 et 500 m² en moyenne), le temps d'arrosage alloué serait de l'ordre de 10mn par arrosant à un horaire bien déterminé. Il est important de remarquer que le dénivelé nécessaire n'est pas toujours possible. Aussi il faut prévoir un réseau collectif avec la possibilité de pompage dans chaque parcelle durant la période où l'eau est disponible pour la totalité du lotissement.

La zone occupée par les fossés d'arrosage devient très pénalisante car elle réduit la surface de la parcelle constructible, il est donc nécessaire de réaliser un réseau de distribution souterrain avec une prise d'eau par lot.

CIV: Quelle est la situation des futurs lotissements en cours ?

Alain Giraud: Le clos de Bellombre est quasiment terminé. Une distribution d'eau enterrée a été réalisée avec prise de pompage dans chaque parcelle. Des essais ont été réalisés au mois de mai avec de très bons résultats, il faut souhaiter que les futurs acquéreurs adopteront ce principe.

Le clos de Paluns a choisi le même mode de distribution, c'est en cours de réalisation.

Les futurs acquéreurs de ces parcelles disposeront de la totalité de la surface de leur terrain.

Le Clos de Léonis n'a pas la possibilité d'avoir une prise d'eau, les parcelles ne pourront être irriguées.

Quant aux mas Cartier et domaine de Villebois, le promoteur a choisi la méthode utilisée en agriculture, avec des fossés apparents qui traverseront chaque lot. Les parcelles des futurs acquéreurs seront donc tronquées de la surface occupée par le fossé d'arrosage. Les propriétaires devront être très vigilants pour la sécurité des petits enfants durant les périodes d'arrosage si tant est que ce système soit durable.

Petit historique complémentaire:

Les divers lotissements en cours de réalisation sur Raphaële sont situés sur des terrains arables, devenus des prairies irrigables par gravitation depuis l'avènement du canal de Craonne conçu par l'ingénieur Adam de Craonne en 1558, et permettant d'irriguer une grande partie de La Crau devenue désormais une zone dite humide, et d'une zone non irriguée dite sèche.

Le canal de Craonne a sa prise d'eau sur la Durance, en face de Cadenet, et se divise après Lamanon en 2 branches principales : l'une rejoint le Rhône à Arles en irriguant toute la partie ouest de la Crau, l'autre branche rejoint Salon et irrigue la partie Est de la Crau jusqu'à Miramas-Istres-Fos. Cette irrigation gravitaire perdure depuis plus de 450 ans et a permis au fil du temps un apport très important de riches limons provenant de l'érosion de nos montagnes : Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence, et de recouvrir les terres de Crau irrigables d'une épaisse couche de terre meuble d'environ 40 à 60 cm. Mais le canal de Craonne était assujéti « aux caprices de la Durance » dus aux aléas des pluies et de la neige, du fait qu'avant l'avènement du barrage de Serre-Ponçon, il n'y avait pas de moyen de régulation. Cette situation avait cependant l'avantage de « transporter » un riche limon sur les terres exploitables, et l'inconvénient de manquer d'eau en période d'absence de pluie.

NOUVEAU

Le CIV Raphaële Avenir a maintenant une page Facebook

@civ.raphele avenir

Venez dialoguer avec nous

Hommage à notre amie Jacqueline Budnik

Nous ne voulions pas faire paraître ce numéro de début d'été sans évoquer le souvenir de Madame Jacqueline Budnik, et sans lui rendre hommage.

En effet, Jacqueline était une fidèle du C I V. Toujours présente au Conseil d'Administration et fidèle aux réunions de bureau, elle a créé l'atelier de peinture sur sable et l'a animé pendant une vingtaine d'années.

Très douée pour cet art, elle y apportait beaucoup de passion. Elle savait conseiller les participantes, et les encourager.

Lors du marché de Noël et du marché aux fleurs, elle présentait avec ses compagnes un très bel éventail de tableaux et cartes postales, tous réalisés dans son atelier.



Nos rues...., Honoré Daumier

Comment parler de la rue **HONORE DAUMIER**, cette artère qui démarre place **RENE BLANC** et aboutit place du **11 NOVEMBRE**? Combien de livreurs se sont perdus, ne comprenant pas qu'elle ne se termine pas, en aboutissant rue des **SANTONS**

Qui était Honoré Daumier ?

Honoré **DAUMIER** est né à Marseille en 1808, il mourra en 1879 à Valmondois dans le Val d'Oise.

Ce graveur, caricaturiste, peintre et sculpteur, a beaucoup commenté la vie sociale et politique de la France au 19^{ème} siècle. Sa caricature la plus célèbre fut celle du roi Louis Philippe, sous la forme d'une poire. Il est l'auteur de plus de 4000 lithographies, et de plus de 250 tableaux, ses sculptures les plus connues sont celles de Napoléon et de Ratapoil (personnage fictif).

Avant de perdre complètement la vue, il compose sa dernière lithographie (les Châtiments).

Ses oeuvres n'ont pas été estimées de son vivant, les bourgeois n'appréciant guère la façon dont il les ridiculisait.

A sa mort, en 1879, il sera enterré à Valmondois (Val d'Oise). Son corps sera transféré un an plus tard au Père Lachaise.

La ville de Marseille lui a rendu hommage en érigeant un buste en bronze au pied de l'Hôtel Dieu (ancien hôpital marseillais devenu hôtel 5 étoiles).





Le bâtiment s'invita aussi dans l'histoire.

Villégiature de l'envahisseur allemand qui légua quelques munitions à son départ.

Le libérateur américain lui laissera un court de tennis temporaire !

Pour pallier à la fracture mémorielle, magnifique expression pour ne pas dire oublier, feuilletons quelques pages du livre concernant le « château de Remacle ».

Le mas est au centre d'une surface de 1,5 hectare (bâtisse et parc à la française entièrement boisé).

Les terres à la périphérie font partie de la propriété, essentiellement à l'époque consacrées à l'herbage et pacage des moutons .

L'habitation de maître semble être édifiée fin du XVI et début du XVII ième , les murs sont en galets de Crau hourdis à la chaux.

Les fenêtres à croisillons de pierre (traverses et meneaux) ainsi que quelques pièces de monnaie Henri IV (1553-1610) trouvées sous les vieux dallages (1) corroborent la datation : Renaissance.



A l'origine le bien appartenait à la famille Sabatier de l'Armellière (Arles) d'où la première appellation : Mas de Sabatier. (2)

Gustave Brun, receveur municipal arlésien, l'achètera et le lieu s'appellera le « mas des Bruns ». Il sera dans la dot de sa fille Marie Louise.

Cette dernière convole avec Louis Marie Joseph Remacle en 1872, de cette union naîtront quatre enfants. Louis Bernard mourut en 1915 à la « Grande Guerre », Marie Madeleine Remacle dite « La Demoiselle » et son frère Henri Albert resteront sans descendance.

La fille aînée Marie Eugénie s'unira à Charles Édouard Vailhen .

Les héritiers de Marie Eugénie seront Suzanne, Charles capitaine militaire et André (3). Il sera le dernier héritier direct et décède en 1987.

La propriété sera rachetée par Pierre Neble, métayer depuis longtemps ; son père résida dans une partie du corps du bâtiment en tant que bayle , un intérim fut assuré par la famille Bonnefoy.

La dernière occupation se fit en 1970, par monsieur et madame Marco Hernandez et leurs enfants : Chantal, Marc et Céraldine.

Une restauration globale et exhaustive fut commencée et durera plusieurs années.

L'appellation « château de Remacle » dernier nom du lieu ne vient pas de la préposition « De ».

La particule est bien liée à l'ennoblissement du propriétaire.

La trajectoire sociale de Louis Marie Joseph Remacle, devenu propriétaire par son mariage en 1871, est extraordinaire.

Né en 1840 à Arles, il devient avocat comme son père Bernard et maire de la cité, comme lui l'avait été aussi, vingt ans plus tôt.

Il entame une carrière de haut fonctionnaire, il est nommé préfet des Basses Pyrénées. Il contribue à l'arrestation de Don Carlos (4) prétendant au trône d'Espagne. La Régente lui octroie le titre d'Excellence. (5)

En 1872, il quitte l'administration, il se consacre à l'écriture (littérature et journalisme).

Sous le pseudonyme de « Jan des Arenets » il écrit dans le journal « l'Aïoli » (langue provençale) créé par le futur Prix Nobel de littérature Frédéric Mistral.

Le 22 juillet 1884, le pape Pie IX l'anoblit. Il devient Comte romain d'où Comte de Remacle .

Cet érudit écrira un roman intitulé « Raphéle » sur une des origines du village (6), achevé le 6 octobre 1891.

Il partage son temps entre la demeure familiale arlésienne : l'Hôtel Veron, le domaine Remacle et Paris.

Il décède dans la capitale le 14 août 1900, il a 59 ans. Il repose à Arles où une rue porte son nom.

Devant cette destinée exceptionnelle associée à son lieu de vie raphélois, il est dommageable que les instances adéquates n'ont pas permis de sauver ce patrimoine architectural et végétal (arbres centenaires d'essences rares).

Dans un imbroglio judiciaire et financier, le château a fini tristement de blessures en blessures : brûlé, pillé, tagué, squatté. Blessé à mort, il sera « achevé » en février 2021.



« Un peuple qui oublie son passé n'a pas d'avenir »

Winston Churchill

- (1) trouvé lors de la restauration des bâtiments (années 1970)
- (2) résidence à la campagne avec activité agricole à l'année
- (3) André Vaillhen Remacle, petit fils du Comte Louis fut vice-président des « Amis du Vieil Arles ».
- (4) Guerre de succession du trône en Espagne ; entre la Régente, veuve du roi Ferdinand et Don Carlos frère du défunt.
- (5) Il est également officier d'académie, grand officier de Charles III, commandeur de l'ordre royal de Hanovre, chevalier de Grégoire le Grand, Grand Croix de l'ordre Royal Isabelle la Catholique (Espagne).
- (6) Quelques extraits sont consultables dans la Revue Britannique (avril mai 1892)

Remerciements pour souvenirs et documents :

Famille Hernandez (Géraldine) , Barral (Jean)

Famille Lapeyre (Guitou et Nanou), Famille Monnet Marc

Famille Neble (Norbert)

{Photos droits réservés}

Un nouveau buraliste à Raphèle

Si vous êtes client du Tabac-Presse de Raphèle, vous avez déjà échangé avec Jacques, le nouveau gérant. Préalablement installé à Blois où il dirigeait un centre de profit commercial avec 34 salariés, Jacques a jeté son dévolu sur Raphèle Les Arles, car il a trouvé à notre village l'âme d'un petit bourg..., là où on se sent bien. Plus encore cela lui a rappelé le petit village du Vexin où il a passé sa jeunesse. D'ailleurs c'est à Raphèle qu'il a élu domicile, et où il est heureux de pouvoir recevoir sa fille, étudiante en Sciences Politiques à Paris.

Jacques nous accueille de 6H30 à 12H15 et de 14H30 à 19H00 la semaine (sauf le jeudi après-midi) et de 7H30 à 12H le dimanche. Chaleureux et très occupé, il se propose de diversifier l'offre, et il n'a pas perdu de temps puisqu'on trouve déjà dans la boutique un nouveau rayon librairie, comprenant des bestsellers (comme le dernier Marc Levy, le livre de De Villiers ou encore des romans de Pierre Lemaitre, d'Aurélien Valognes...) ainsi que des livres de poche. Actuellement ce rayon est réapprovisionné en nouveautés mensuellement, et Jacques se propose s'il le peut* de l'étoffer. Il souhaite aussi revoir un peu l'offre de revues. Mais laissons lui le temps de se familiariser avec la boutique (vendre une multitude de marques de cigarettes qui ont toutes le même aspect nécessite un certain apprentissage).

En tout cas il se dit très heureux d'être arrivé à Raphèle. D'ailleurs il s'est très vite familiarisé avec les produits locaux puisqu'il nous propose aussi les produits du Mas Bacaran (domaine Arlésien), à savoir des vins rouges, rosés et blancs, en bouteilles ou en BIB de 5 litres. Et cerise sur le gâteau, vous pourrez même trouver des bouteilles de blanc ou de rosé, prêtes à boire puisque réfrigérées.



C'est avec plaisir que nous accueillons ce commerçant dynamique et nous lui souhaitons une pleine réussite .

* Vous ne le savez peut être pas mais la distribution de la presse est réglementée. C'est une commission composée d'éditeurs qui, entre autres, détermine les modalités d'approvisionnement des magasins, en fonction de sa politique commerciale, modalités qui sont exécutées par les grossistes. En l'occurrence pour Raphèle c'est celui de Nîmes..



Sur la place du monument aux morts, se trouve le magasin d'optique « MANUNETTE ».

Vous y serez accueilli par Emmanuelle CARTHONNET, Raphéloise d'origine et dont la famille – anciens boulangers – est très connue dans le village.

MANU est opticienne installée depuis plus de 2 ans. Elle aime le commerce et le médical. Aussi après ses études à Nîmes elle a créé la boutique que nous connaissons tous.

Il ne s'agit pas d'un simple lieu de vente de lunetterie, mais un véritable magasin d'optique car MANU est une opticienne diplômée. Elle dispose d'un atelier en l'arrière-boutique où après avoir reçu des verres bruts, elle les taille elle-même. C'est un plaisir de la voir à l'œuvre.

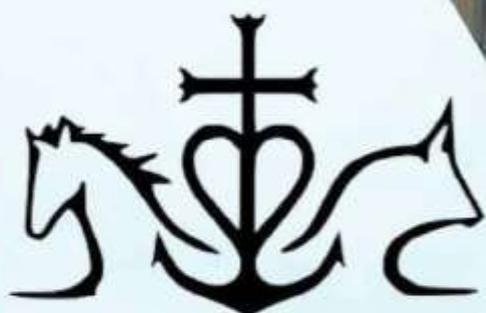
MANU réalise directement sans intermédiaires vos lunettes, et se charge elle-même des démarches administratives auprès de la sécurité sociale, des mutuelles et caisses complémentaires.

Elle est très active dans son village, s'est occupée du foot et sa fille participe à la Ludothèque et à l'atelier d'écriture « verte plume ».

MANU a un rêve pour Raphèle : voir la création d'un centre médical qui regrouperait tous les personnels de santé, mais aussi un « city-stade » pour la jeunesse.

Voilà une jeune femme accueillante, dynamique et compétente.

Ne l'oubliez pas pour vos lunettes, vous y serez toujours satisfaits.



RAPHÈLE

FÊTE VOTIVE

DU 30 JUILLET AU 2 AOÛT 2021



TAUREAUX - CONCERTS - JEUX -
FEU D'ARTIFICE - DÉFILÉ - BUVETTE
- RESTAURATION



RAPHELE AVENIR
Comité d'Intérêt de Village
ORGANISE



CRAU-LANTA !

DÉFIS PAR ÉQUIPE DE 4

La compétition festive des Raphélois !

Le samedi 31 juillet à partir de 17h
Place des Micocouliers

AU PROGRAMME

Tir à la corde

Lancer de bûches

Épreuve de dextérité

Parcours du combattant sur
3 jambes

Course de garçons de café

Jeux réservés uniquement aux plus
de 18 ans, en équipe libre et choisies



Inscription
avant le
vendredi 30
juillet

civ.raphele.avenir@gmail.com
06.85.92.63 ou 06.44.27.40.03



Pour cette première édition, le nombre d'équipes sera limité à 10
En cas d'accident, l'association décline toute responsabilité

RAPHÈLE-LES-ARLES
3 JUILLET 2021
21H30



**OLYMPIADES
CAMARGUAISES**

Trophée Alain BREYSSE dit "Bille"

MANADES



CHANOINES
VAINQUEUR 2019



NABRIGAS



LES ALPILLES



PÈRE DESCORDES

PLEIN TARIF : 8€

DEMI-TARIF (-12ANS) : 4€

TARIF MEMBRE : 5€

ÉPREUVES

Saut de cheval à cheval

Saut de cheval à taureau

Attente au fer

Ferrade en piste



LA RENCONTRE Des Manades

2021

TROPHÉE AUGUSTIN CAMARASA

Arènes de Raphèle-Lès-Arles

16 juillet | 21h30

VITOU



Vincent Fabien
VITOU ROUQUETTE

CLÉMENT



Eric Nathan
CLÉMENT CLÉMENT

CHANOINES



Julien Jérôme
CARTA CHANTHERANG

LOPEZ



Théo Mathieu
LOPEZ LOPEZ



HONNEUR À
M. Freddy CLÉMENT

LAFON



Silvio Numa
PIZZITOLA NADAL

3 ÉPREUVES

Saut de cheval à taureau | Ferrade en piste | Attente au fer

PLEIN TARIF : 10€

DEMI-TARIF : 5€ (-12 ANS)

MEMBRE : 6€



CT RAPHELE

SOUPLIER
Arles

SALÉS ELAGAGE



Utile

Centre de Services
Raphèle-Lès-Arles

Centre d'Activités
Polyvalentes



COMITÉ DES FÊTES
DE LA
JEUNESSE RAPHELOISE

Retour sur le Marché aux Fleurs

Le 18 avril s'est déroulé le marché aux plantes et aux fleurs de Raphèle, sous un beau soleil et malgré les restrictions sanitaires:

Pas de potiers, ni de vanniers... les concours de bouquets de fleurs et de dessins d'enfants ont du être aussi annulés, mais les Raphélois étaient présents ainsi que les exposants: fleurs, plantes potagères, fraises, fromage de chèvre, miel ...etc.



Merci à tous les bénévoles et tous les exposants qui ont œuvré pour que cette journée soit une belle réussite et merci également aux nombreux visiteurs pour leur fidèle participation.

La commission animation

La petite recette de Nicole

Pour 4 personnes il faut:

- 4 aubergines
- 1 grosse boîte de tomates pelées
- 50 gr de parmesan rapé
- 2 œufs
- 3 tranches de jambon cru
- 2 boules de Mozzarella
- 20 cl d'huile d'olive
- 2 oignons
- 3 gousses d'ail
- Thym - sel - poivre

Préparation:

Faire cuire les œufs durs

Couper les aubergines en rondelles et les faire dorer avec un peu d'huile dans une poêle

Emincer les oignons et l'ail, puis les faire revenir dans une cuillère à soupe d'huile d'olive

Puis ajouter les tomates pelées et égouttées, le thym; saler et poivrer

Faire cuire 10 mn dans la poêle

Couper les œufs en petits dés, le jambon en fines lanières et la mozzarella en tranches

Verser une fine couche de sauce tomate dans le plat à four

Disposer une couche d'aubergines, saupoudrer de parmesan, couvrir de sauce

Ajouter les dés d'œufs durs

Remettre une couche d'aubergines, de sauce tomate, de parmesan et de jambon

Terminer avec les aubergines et la mozzarella

Saler, poivrer, parsemer le thym

Enfourner au four 30 mn



BUON APETITO (Nicole)

La Boule Joyeuse de Raphèle communique

Le club de la Boule Joyeuse de Raphèle a été fondé en 1969. Depuis lors, plusieurs présidents se sont succédé : Pelourson, Neble, Venzyn, Payot, Moulin et aujourd'hui Escalante, sont les noms qui figureront parmi la longue liste de présidents de l'association sportive du village.

Le club organise traditionnellement ses concours les lundis après-midi à 14h avec une compétition de 3 joueurs en tirage à la mêlée et des doublettes choisies les jeudis soir à partir de 18h quand viennent les beaux jours.

Huit compétitions départementales étaient prévues pour l'année 2021 avec respectivement quatre concours officiels de pétanque et quatre concours officiels de jeu provençal. Au vu des contraintes sanitaires, l'activité n'a pu reprendre que le lundi 24 mai avec un premier concours traditionnel et le samedi 29 mai avec le concours officiel du Prix des Commerçants.

Le local est ouvert l'après-midi toute la semaine et les bénévoles seront ravis de vous recevoir pour jouer une partie, répondre à vos questions ou vous accompagner dans la création de votre licence bouliste.



Au plaisir de nous retrouver autour d'une partie !

Mathias Escalante, Président du club

Nous suivre :  @LaBouleJoyeuseRaphèle **Nous contacter :**  06 79 12 22 70

 escalante.mathias@gmail.com

Les Joyeux Lurons vous informent

Fit Raphèle By Jul's vous propose sous couvert des JOYEUX LURONS un accompagnement personnalisé à travers la nutrition et le sport avec des bilans « bien-être » afin d'amener les personnes à un mode de vie sain et actif.

Fit Raphèle By Jul's vous propose des moments de partage de fitness sur Raphèle et Saint Martin de Crau.

- le samedi matin à 10H30 à Raphèle devant le CAC.
- le mardi soir à 18H45 à Saint Martin de Crau.

Contact : 06.80.53.46.41

 @Fit Raphèle By Jul's



Infos - Pratiques

SERVICE MÉDICAL sur RAPHÈLE - MOULES

A MOULÈS

Médecins:

Dr QUENEE
04 90 98 05 85

13, Rue d'Argençon 13280 MOULES

Cabinet d'infirmières:

Marie-Pierre ADJAMI
&
Fabienne ROIGNANT

Permanences tél : **04 90 98 47 97**

Au Cabinet de Soins Infirmiers, à la même adresse, tous les jours sur RdV et à domicile sur Moulès, Raphèle et environs.

A RAPHÈLE

Médecins:

Dr ANNETIN
06 08 69 80 98

Dr RIVIERE
04 90 98 02 68

Cabinet de physiothérapie et kinésithérapie:

Andréa MASSARIELLO

Téléphone 04.90.54.48.51 sur RDV

du lundi au jeudi de 8H00 à 18H00 sans interruption

Cabinet d'infirmières:

Mmes Bernard-Aillaud Françoise, Billong Élodie, Cartagéna Audrey et Tristant Cécile.

Le cabinet d'infirmières est ouvert, 10 Rue des Santons de 8h00 à 8h30 sur rendez-vous du Lundi au Samedi et selon besoin prise de rendez-vous possible au cabinet l'après midi.

Les soins sont assurés à domicile sur Moulès, Raphèle et environs.

Les docteurs n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.



MEDIABUS

Horaire de présence sur Raphèle - 1er semestre 2021
De 10H00 à 12H00-Place des Micocouliers

2 et 6 février	11 et 25 mai
2-16 et 30 mars	8 et 22 juin
13 et 27 avril	6 juillet

Pour plus d'info, tel au : **04 90 49 38 59**

C.A.S (Centre d'Activités Sportives) Centre JEAN VILAR

Pendant les vacances de 14H00 à 17H00
Sauf vacances de Noël (fermeture)

ASSISTANTE SOCIALE

ESPA - MAISON DE LA SOLIDARITE (EX DDISS)
4 rue de la Paix sur RdV - Tél: **04 13 31 78 63**

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) :
Parc d'Activités Fourchon
2 rue Charlie Chaplin Arles Tel : **09 71 10 39 60**

C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) Sur RDV.

11 Rue Parmentier 13200 ARLES
Renseignements **04 90 18 46 80**

ACCM - Info collecte

(Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette)
04 84 76 94 00

PERMANENCE EN MAIRIE DE RAPHÈLE

MAIRIE DE RAPHÈLE : 04 90 49 47 27
Ouverture au public Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00.

Monsieur Gérard QUAIX,

Adjoint délégué pour Raphèle reçoit le MARDI matin sur RDV

RAPHELE AVENIR Comité d'Intérêt de Village - 5 impasse de l'Arlésienne 13280 RAPHELE les ARLES BULLETIN D'ADHESION FAMILIAL OU DE RENOUELEMENT D'ADHESION

NOM : _____ Prénom: _____

N° et Rue : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Email: _____

Nombre de personnes dans le foyer : _____

En validant cette adhésion j'autorise le C.I.V. Raphèle Avenir à conserver mes coordonnées dans leurs fichiers informatiques sans limitation de temps.

Cotisation : 10 Euros (minimum) par adhérent pour 2021.

Favoriser les règlements par chèque à l'ordre de : C.I.V. Raphèle Avenir

Date et Signature